

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES FORETS ET DE  
LA FAUNE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS

N° 0018 /N/MINFOFA/SG/DF/SDIAF/SA

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY  
AND WILDLIFE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FORESTRY

Yaoundé, le 24 DEC. 2004

## *Le Ministre*

*A Monsieur le Directeur Général  
de la Société Forestière COFA  
B.P. 14465 Yaoundé*

*Objet : Notification d'approbation du plan  
Subject d'aménagement de l'UFA 09.004B*

*Monsieur le Directeur Général,*

*Faisant suite aux travaux du comité interministériel d'approbation des plans  
d'aménagement tenus le 20 décembre 2004 et conformément à ses conclusions,*

*J'ai l'honneur de vous informer que le plan d'aménagement de votre concession  
forestière 1033 constituée de l'UFA 09.004B a été jugé conforme aux normes en  
vigueur et reçoit de ce fait l'approbation du Ministère des Forêts et de la Faune.*

*En attendant l'aboutissement du classement de cette concession forestière pour la  
signature de la convention définitive, je tiens à vous rappeler que son exploitation se  
fera désormais et ceci à partir de janvier 2005, conformément aux prescriptions dudit  
plan d'aménagement notamment le respect:*

- des essences non autorisées à l'exploitation ;*
- des diamètres d'exploitabilité fixés dans le cadre de cet aménagement ;*
- de la nouvelle subdivision de la concession en blocs quinquennaux et en  
assiettes de coupe et leur ordre d'exploitation ;*

*Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, les assurances de ma  
considération distinguée./-*

Pour le Ministre  
des Forêts et de la Faune  
et par Délégation  
Le Secrétaire Général

DR. MADI AII